

La convention soumise au Cevu est une adaptation d'une convention liant le Cnam à l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée. Afin de faciliter les négociations avec le Cnam, nous n'avons pas souhaité la réécrire en totalité. Cette note précise son objet.

Préambule

Les études d'expertise comptable se déroulent de la manière suivante :

- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (Dcg) de niveau licence ;
- Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (Dscg) de niveau master ;
- trois années de « stage » ;
- Diplôme d'Expertise-Comptable.

Le Master Audit Comptable et Financier (Acf) prépare les étudiants au Diplôme d'Expertise-Comptable, entre autres. Pour l'année 2009/2010, ce cursus compte un groupe de 28 étudiants en apprentissage et un second groupe de 26 (17 en contrat de professionnalisation, 6 en formation continue et 3 en formation initiale).

Tout titulaire d'un M2 est dispensé du Dcg et peut s'inscrire au Dscg. Le Dscg compte sept épreuves. Pour s'inscrire en stage, l'étudiant doit avoir au moins quatre des sept unités d'enseignement et dispose de deux années pour valider les unités manquantes. Les droits d'inscription sont de 30 euros par unité d'enseignement.

Depuis trois ans, les étudiants en apprentissage du M2 Acf pouvaient s'inscrire à Lille 2. La validation du M2 Acf suffisait pour qu'ils obtiennent le M2 Cca de Lille 2. Tous les étudiants s'acquittaient librement des droits d'inscription à Lille 2, ce qui démontre l'intérêt pour eux de cette convention. Les relations difficiles avec Lille 2 nous ont conduit à mettre fin à cette convention. Cette solution permettait aux étudiants d'être dispensés de cinq des sept unités d'enseignement du Dscg et de s'inscrire en stage d'expertise comptable dès la validation de leur M2 à l'iae.

Le Cnam nous propose une alternative à court terme, la solution à moyen terme étant le dépôt d'un dossier de demande de dispenses pour le M2 Acf de Lille 1 (le dossier est quasiment finalisé mais il ne pouvait pas être envoyé avant la publication de l'arrêté d'habilitation).

Contenu de la convention proposée par le Cnam

Le Cnam propose l'inscription des étudiants du M2 Acf aux deux Ue pour lesquelles il n'existe pas de dispenses (« Gestion juridique, fiscale et sociale » et « Comptabilité et audit »). Si l'étudiant obtient 10 de moyenne à ces deux unités (sans note inférieure à six) à l'examen du Cnam ou à l'examen officiel du Dscg, l'étudiant devient titulaire du Dscg (diplôme du Cnam) ce qui lui permet d'être dispensé des cinq autres Ue et de s'inscrire en stage d'expertise-comptable. Les étudiants du M2 Acf sont préparés à ces deux Ue mais un des autres intérêts de la convention est de donner l'accès aux supports pédagogiques du Cnam.

Le coût de l'inscription à ces deux unités d'enseignement du Cnam est de 380 euros (deux fois 190 euros). La convention ne précise volontairement pas qui les supportera (formation ou étudiant). Pour les étudiants en formation continue, il est difficilement envisageable de leur demander de prendre en charge ces frais supplémentaires. Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la prise en charge par la formation est envisageable. La situation des étudiants en formation initiale est plus délicate ; si leur effectif augmente significativement, ils devront prendre en charge ces frais s'ils souhaitent bénéficier de cette convention. Ils seront bien évidemment totalement libres de le faire ou non.

Régime transitoire

Le régime transitoire concerne les anciens étudiants du M2 Acf des promotions 2008/2009 et 2009/2010 qui le souhaitent. La situation de ces étudiants est évoquée dans la convention car cela constitue un tout pour le Cnam ; c'est une forme de reconnaissance de la qualité de la formation de l'iae. Il est proposé à ces anciens étudiants de s'inscrire à l'Ue « Relations professionnelles ». Les frais d'inscription sont de 190 euros. En validant cette Ue (soutenance de stage), les étudiants valideront les cinq Ue du Dsgc (diplôme du Cnam) ce qui les dispensera, de fait, des mêmes cinq Ue du Dscg (diplôme national).

Notons que dans le meilleur des cas notre formation, le M2 Acf, permettra de dispenser directement les étudiants, ce qui nous conduira à revoir les conditions de cette convention. Les étudiants n'ayant plus à passer les examens du Cnam, il pourrait être possible de négocier un accès aux supports pour un prix plus faible par exemple.